

Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2009.

Réalisé par l'office communal du logement à la demande du service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants:

Logements vacants

Aucun logement disponible.

Locaux industriels et commerciaux vacants (location)

- 5 locaux disponibles d'une surface totale de 747 m²

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Plan partiel d'affectation (PPA) du Village de Renges

Des modifications réglementaires ont été apportées au PPA de Renges en fonction des remarques faites par le canton en 2008, lors de son examen complémentaire.

Après validation des corrections par la Municipalité, le dossier a été présenté à deux reprises, en mai et en juin, à la commission consultative d'urbanisme. La dernière consultation de cette commission remontait à 2005 et la version modifiée du projet nécessitait cette nouvelle vérification.



La commission a relevé l'importance de ce PPA pour permettre un développement harmonieux du village de Renges tout en préservant son cachet. Elle a notamment proposé l'ajout d'une disposition générique d'esthétisme et qu'une étude sur le stationnement soit élaborée ultérieurement pour permettre de gérer les besoins et défauts de parkings à Renges.

Un ultime examen auprès du canton a été nécessaire fin 2009 afin de valider les dernières modifications apportées. Une présentation publique a été fixée en début d'année 2010 en vue de la mise à l'enquête publique du PPA.

Une étude sectorielle des zones intermédiaires au nord et au sud du village devra être entreprise dans le futur afin notamment de mettre en place les zones tampon préconisées par le plan directeur communal autour de Renges.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Projet de territoire

Le "projet de territoire", élaboré par le bureau d'architectes-urbanistes GEA Vallotton et Chanard, a été finalisé en 2009 selon les remarques faites par la Municipalité.

Les objectifs principaux de ce projet de territoire sont de:

- Définir les secteurs potentiels de développement en intégrant les objectifs, volontés et besoins d'aménagements de la commune.
- Identifier les potentialités du territoire en terme de vocations.
- Coordonner le projet de territoire avec les planifications supérieures.
- Constituer un outil d'aide à la décision pour la Municipalité pour les projets sectoriels (La Brûlée, Maillefer, etc.).

Les conclusions de cette étude permettent d'aborder le développement de la commune en garantissant une urbanisation des secteurs de développement, ainsi qu'une requalification et reconversion des sites industriels, en intégrant les objectifs en matière d'identité, de paysage, de densité et mixité et de mobilité.

Un potentiel supplémentaire à long terme est estimé à 5'800 habitants et entre 3'800 et 5'600 emplois. La mixité habitants-emplois peut ainsi être maintenue entre 49 et 52 %, ce qui représente un atout dans l'Ouest lausannois.



◆◆◆◆

Plan de quartier "La Brûlée"

A partir du cahier des charges proposé par la Municipalité, un plan de quartier est en cours d'élaboration par un bureau d'architecte.



Les premières esquisses ont été présentées à la cellule de pilotage technique du SDOL, ainsi qu'au canton. Tous deux soutiennent le projet, mais insistent sur la qualité architecturale et paysagère que doit amener le plan de quartier.

Tandis que les mandataires affinent le projet selon ces critères, le centre technique communal a mandaté le bureau Cert-Aragao afin d'examiner les possibilités de raccordement du futur quartier avec le réseau routier existant et de proposer un réaménagement de la route Neuve.

◆◆◆◆

Avant-projet de franchissement entre Ecublens et Crissier

Le Conseil communal a accordé, le 6 mars 2009, un crédit d'étude d'avant-projet concernant un franchissement des voies CFF entre Ecublens et Crissier pour la mobilité douce.

Le faisceau des voies ferrées constitue un obstacle important pour la mobilité douce dans l'Ouest lausannois. Ce projet a pour objectif de créer une liaison entre deux territoires et de mettre en place un réseau d'itinéraires structurants, pour parvenir aux objectifs que s'est fixé le SDOL en termes de qualité de vie et de transfert modal de la voiture vers d'autres moyens de déplacement moins polluants.

De l'évaluation des nombreuses contraintes du projet et des discussions avec les institutions concernées (CFF, service des forêts, SIE, ProVélo et ATE), la variante de franchissement par un passage inférieur a été choisie. Il s'agit en effet de la variante technique optimale malgré un coût financier important.

L'étude d'avant-projet s'est terminée en fin d'année 2009 pour être transmise à la Confédération en vue de l'évaluation des mesures d'infrastructures des projets d'agglomération et de leur cofinancement (40 % attendus pour ce projet).



Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Lausanne, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, État de Vaud

Délégations d'Ecublens:

- M. Pierre Kaelin, *Syndic (groupe de pilotage),*
- M. François Massy, *Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).*

BILAN 2009

Les huit communes de l'Ouest lausannois et la ville de Lausanne collaborent avec le canton pour la mise en œuvre des objectifs du SDOL. Sur les plans financier et légal, deux conventions de collaboration ont été signées en 2004.

Le SDOL possède une valeur de contrat: en y apposant leur signature, les communes se sont engagées à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs généraux fondés sur le schéma directeur.

Les résultats des études directrices des chantiers forment autant d'annexes au schéma directeur. Le développement des secteurs concernés se fait sur la base de ces résultats d'études qui servent à la révision des planifications communales. Selon les cas de figure, le bureau du SDOL accompagne, voire assure la coordination de la conduite des études de planification. Les études liées à la mobilité (transports publics, individuels, non motorisés) se poursuivent dans la perspective de leur réalisation.

En 2009, le SDOL a poursuivi l'étude et la mise en œuvre des principes définis pour ses six "chantiers". Son travail de coordination et de concertation s'est intensifié

compte tenu des schémas directeurs et projets voisins qui se développent.

De nombreuses séances ont notamment été organisées, réunissant le Groupe de pilotage, à six reprises, la cellule de pilotage technique, dix fois (cpt, avec les techniciens communaux et cantonaux), le groupe ABC, huit fois (vérification de la conformité des projets de construction aux objectifs et principes du SDOL). Des réunions pour les élus, partenaires et habitants ont également été organisées, dont le marché du SDOL.

Deux tables rondes ont également été organisées. La première concernait la politique intercommunale coordonnée en matière de stationnement, à l'intention des représentants politique et technique du Canton, des Municipalités du SDOL et de PolOuest. La seconde, intitulée "Bilan et perspectives du schéma directeur de l'Ouest lausannois", a réuni les représentants politiques et technique du Canton, du district de l'Ouest lausannois et des Municipalités du SDOL.

BUREAU DU SDOL

Le bureau du SDOL est installé au centre Perrelet (tl), au chemin du Closel 15, à Renens. Il est entouré de ses partenaires, les tl, le bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et les bureaux des schémas directeurs du Nord lausannois (SDNL) et de la région morgienne (SDRM).

Les postes du bureau du SDOL sont occupés par Mme Ariane Widmer Pham, cheffe de projet (80 %), M. Benoît Biéler, géographe, adjoint (80 %), M. Adrien Mulon, ingénieur EPFL, responsable mobilité (50 %), Mme Cristina Ferrari, secrétaire (70 %), Mme Marianne Martin, secrétaire (30 %) et Mme Feryel Kilani, stagiaire (20 % depuis le 1^{er} novembre 2008).

Mission du bureau du SDOL

Le bureau du SDOL est chargé de mettre en application les principes d'aménagement formulés dans le schéma directeur. À ce titre, il participe à la promotion d'un développement urbanistique coordonné et de qualité sur le périmètre de l'Ouest lausannois.

Le bureau du SDOL oriente ses actions sur les sites cantonaux stratégiques (selon le projet d'agglomération Lausanne-Morges, le plan directeur cantonal et selon la politique cantonale en matière de développement économique) et sur les études intercommunales ou transversales (transports, espaces publics, paysage, etc.) dans lesquelles il défend les intérêts des communes concernées. Suivant la nature des projets, le bureau du SDOL pilote les études ou accompagne ceux qui en sont les porteurs, afin d'assurer la cohérence des différents projets de construction et de planification entre eux. Il veille à ce que les projets de construction soient conformes aux objectifs du SDOL, et ce par l'intermédiaire du groupe ABC qui fonctionne sous sa responsabilité.

Le bureau du SDOL favorise par ses actions le travail partenarial et la concertation avec les différents milieux concernés par le développement de l'Ouest lausannois. En matière d'aménagement régional, le bureau du SDOL représente les intérêts des communes de l'Ouest lausannois et participe activement aux différents groupes de travail du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Le bureau du SDOL assure un rôle de plate-forme de coordination entre communes, et entre canton et communes. Il contribue à développer l'échange d'informations et une culture commune pour la conduite des projets. Au gré du développement, il oriente ses actions vers des phases de mise en œuvre, le dosage le plus efficient du travail de pilotage entre niveaux communal et intercommunal étant défini au cas par cas.

FINANCES

Les travaux menés par le bureau du SDOL se réalisent sur la base de deux budgets distincts: le budget de fonctionnement du bureau et le budget des chantiers d'étude.

Budget de fonctionnement du bureau

Le budget de fonctionnement du bureau du SDOL adopté pour 2010 s'élève à Fr. 576'700.-. Le Canton a confirmé, en date du 3 mars 2009, son soutien par une contribution forfaitaire annuelle de

Fr. 100'000.-, nouvellement fondée sur la loi sur l'appui au développement économique (LADE), pour une période allant de 2009 à 2013. Les communes prennent à leur charge le solde du montant, réparti au prorata de leur population. La participation financière de la ville de Lausanne se fait au prorata de sa population concernée par les projets du SDOL (10'000 habitants).

Budget des chantiers d'études

Les chantiers d'études du SDOL font l'objet d'un budget annuel assorti d'une proposition de répartition des frais.

Le budget 2010 des chantiers d'études est de Fr. 1'284'900.-. Il est soumis au GROFIL pour un accord de principe sous la forme d'un budget cadre. Par la suite, chaque chantier fait l'objet d'un budget spécifique que le GROFIL adopte et qu'une décision municipale et cantonale confirme. Les clés de répartition des différents chantiers sont variables. Elles sont fixées en fonction des partenaires intéressés (canton, communes, tiers). Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale pour les pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Pour les études portant sur des infrastructures, les budgets des phases de projet et de réalisation ne figurent, en principe, plus dans le budget du SDOL. Plusieurs de ces infrastructures figurent sur la liste des mesures du PALM et devraient dès lors bénéficier d'une participation de la confédération sur la base de sa politique pour le trafic d'agglomération.

LE GROUPE ABC

Institué par le GROFIL et créé en 2003, le groupe ABC vérifie la conformité des nouveaux projets de construction aux objectifs et principes d'aménagement du SDOL. Cette vérification s'effectue par l'intermédiaire d'un questionnaire. Les communes peuvent ainsi poursuivre le développement de l'Ouest lausannois tout en appliquant progressivement les principes du schéma directeur. Le groupe ABC a également pour mission d'inciter les parte-

naires publics et privés à collaborer pour que les projets participent à la réalisation des objectifs et principes du SDOL.

Fonctionnement

Le groupe ABC est composé de représentants du service du développement territorial et du service de l'économie, du logement et du tourisme, par l'intermédiaire du groupe opérationnel des pôles (GOP), du service de la mobilité, du service de l'environnement et de l'énergie, ainsi que des représentants techniques des communes de l'Ouest lausannois (hors Lausanne) et des tl. La cheffe de projet du SDOL préside les séances qui ont lieu environ toutes les 5 semaines.

Est concerné tout projet de construction prévu dans une des communes signataires du SDOL si ce projet représente un enjeu (taille, vocation) ou prévoit la création de places de parc non accompagnées de nouvelles surfaces construites (> 20 places). Dans la mesure du possible, les projets sont soumis au groupe ABC dans leurs phases d'études préliminaires. Rempli par le service technique communal, le questionnaire ABC sert de guide à l'examen des projets. Le dossier est présenté au groupe ABC par le représentant communal concerné. La détermination du groupe ABC sert ensuite de base de dialogue avec le demandeur pour discuter des modifications à apporter au projet. En cas de détermination négative et lorsqu'une négociation entre demandeur / mandataire / commune n'est plus envisageable, le dossier est soumis au GROFIL pour décision.

Bilan du Groupe ABC

Pour évaluer l'impact des déterminations du groupe ABC sur l'évolution des projets de construction soumis, le bureau du SDOL a dressé un bilan dont il ressort les chiffres suivants:

- Depuis sa création, le groupe ABC a examiné 30 dossiers, dont 5 cette année.
- Plus des 2/3 des projets soumis (21 sur 30) ont reçu une évaluation favorable (assez bonne ou bonne) du groupe ABC.
- Quelque 12 projets ont été abandonnés ou sont en suspens. Cinq d'entre eux

avaient reçu un avis négatif du groupe ABC.

- Les autres projets de construction sont en cours de réalisation ou déjà réalisés.
- Parmi les projets qui ont obtenu un permis de construire:
 - 9 projets se sont conformés entièrement à la détermination du groupe ABC,
 - 4 projets ne s'y sont conformés que partiellement,
 - 1 projet ne s'y est pas conformé.

Les demandes de modifications formulées par le groupe ABC portent principalement sur la structuration du projet (comment le projet est-il conçu?) et sur le stationnement.

SDOL / ETUDES GENERALES

Cartes de synthèse (2008-2009)

Le 18 décembre 2003, le Groupe de pilotage du SDOL, en signant le schéma directeur, a fait de ce document la référence évolutive pour l'aménagement et le développement des communes de l'Ouest lausannois. Depuis, six chantiers d'études ont été menés à bien et des concepts d'aménagement élaborés pour les sites stratégiques de l'Ouest lausannois.

En 2008, le bureau du SDOL a estimé nécessaire d'actualiser les cartes de synthèse des pages 66-67 et 68-69 du schéma directeur afin de prendre en compte l'avancement des études et de mettre en cohérence les nombreux documents produits. Publiées cette année, à l'occasion des cinq ans du bureau du SDOL, ces cartes pourront servir de base à la révision des plans directeurs communaux et éventuellement dans la perspective d'établir un plan directeur intercommunal cohérent entre les communes de l'Ouest lausannois.

Maquette de l'Ouest lausannois

Plusieurs chantiers d'études ont utilisé des maquettes afin de faciliter le travail des mandataires, servir de support aux discussions lors d'ateliers ou communiquer les résultats des études à la population. Afin de garantir l'homogénéité de ces différentes maquettes, le bureau du SDOL a donné mandat à l'Atelier des maquettes

de l'EPFL de définir un certain nombre de principes de réalisation (échelle, taille, matériaux, limites, etc.).

À terme, la réalisation d'une maquette de tout le territoire de l'Ouest lausannois est ainsi imaginable en accolant l'ensemble des maquettes des secteurs. De telles maquettes existent déjà dans de nombreuses villes suisses (Lausanne, Genève, Zurich, Berne, etc.) et permettent non seulement aux urbanistes de travailler en trois dimensions mais sont aussi mises à disposition du public (écoles, visiteurs, entreprises, etc.).

LES SIX CHANTIERS DU SDOL

Chantier 1: secteur des Hautes Écoles – Tir-Fédéral – Maladière

Entreprises dans le périmètre du chantier 1 en 2007 et 2008, les constructions du Rolex Learning Center, d'un hôtel, de logements pour étudiants, ainsi que d'une large esplanade sous la route RC1 pour les relier se sont poursuivies en 2009. Ces travaux ont d'importants liens avec l'étude de requalification de la route du Lac RC1.

Des projets communaux très conséquents, tels En Dorigny, à Chavannes, ou Métamorphose, à Lausanne, sont par ailleurs en cours d'étude dans ce secteur.

Route du Lac - RC1 (2007 -)

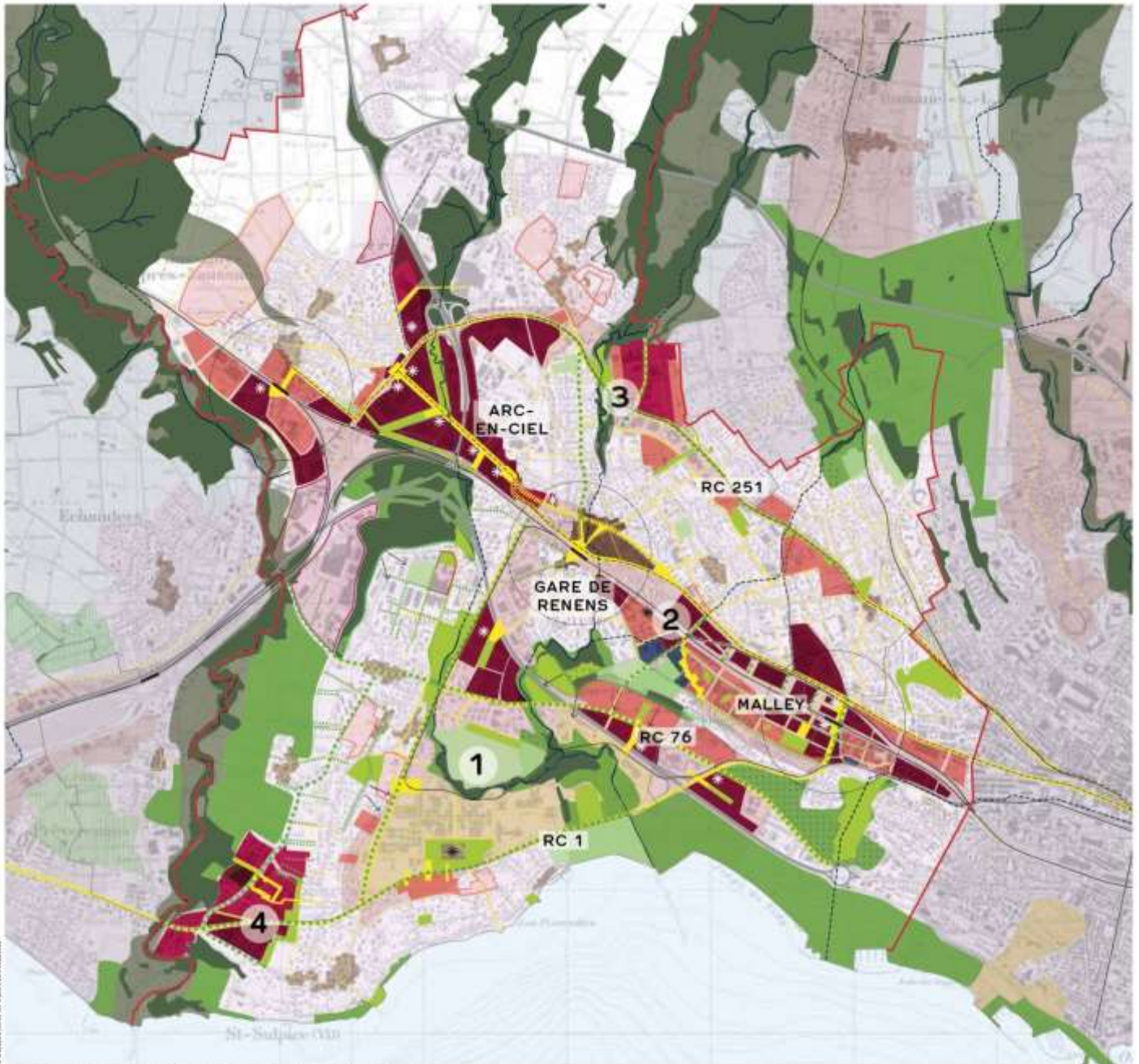
L'étude et la mise en œuvre du concept général de requalification de la RC1 se sont poursuivies en 2008-2009. Une réunion publique d'échange et d'informations s'est tenue le 20 janvier 2009. L'enquête publique sur le premier tronçon de la RC1 devant l'EPFL (avenue de Forel – avenue du Tir-Fédéral) a suivi, dès le 23 janvier. Suite aux oppositions formulées, les procédures légales ont démarré. Sous réserve de leurs résultats, le nouveau tronçon pourrait entrer en service à l'automne 2010.

RC76 (2009 -)

L'étude du concept général de requalification de la RC76 (route de Chavannes et route de la Maladière) a été initiée en 2009. Elle tient compte notamment de l'arrivée prévue d'une nouvelle ligne de trolleybus sur un des tronçons de cet axe routier en décembre 2013.



Le secteur En Dorigny (avec la route RC76 à gauche, la Bourdonnette au centre et l'autoroute à droite) pour le développement duquel une étude test a défini les bases d'un plan partiel d'affectation en cours d'élaboration



Nouvelle carte de synthèse du Schéma directeur de l'Ouest lausannois.

Urbanisation / Paysage

CARTE DE SYNTHÈSE - HORIZON 2020
(version avril 2009)

Légende

Développement urbain dans les secteurs stratégiques:

- Vocation mixte, prédominance habitations, densité faible / moyenne
- Vocation mixte, prédominance activités, densité élevée
- Vocation mixte, prédominance activités, densité faible / moyenne
- Nouveaux équipements publics / emplacement à préciser
- Nouveaux espaces publics majeurs
- Axes urbains majeurs à requalifier
- Point de repère architectural / activateur urbain existant
- Localisations possibles pour points de repères architecturaux / activateurs urbains
- Axes forts de transport public urbain

Planifications communales situées dans le périmètre d'influence des chantiers:

- Vocation mixte, prédominance habitations, densité faible / moyenne
- Vocation mixte, prédominance activités, densité élevée
- Vocation mixte, prédominance activités, densité faible / moyenne
- Armatures vertes et bleues de l'agglomération
- Parcs d'agglomération
- Parcs urbains et îlots verts
- Espaces de sport
- Campus
- Renforcement de la structure arborisée
- Promenades des crêtes
- Vues
- Sites paysagers d'agglomération

Périmètre compact de l'agglomération:

- Sites stratégiques
- ★ Sites d'exception
- Centre ville / centre villageais, bourgs
- Réseau piétons
- Aire forestière
- Cimetières
- Lac
- Cours d'eau / souterrain
- Chemin de fer / gares / centralités (rayon 500m)
- Autoroute
- Limites communales
- Périmètre SDOL

1:25'000

0 500 1000

Carte nationale 1:25'000
© Office fédéral de topographie swisstopo
Édition 2005-07 (état de la base à jour 2004/04)

Chantier 2: Secteur Bussigny à Sébeillon

Le chantier 2 couvre une bande territoriale de largeur variable de part et d'autre des voies CFF, entre Bussigny et Sébeillon. Il touche les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crisier, Lausanne, Prilly et Renens. Depuis la publication de l'étude générale "Lignes directrices et stratégie d'aménagement du secteur Bussigny à Sébeillon" en 2006, le périmètre du chantier 2 a vu s'effectuer plusieurs études portant sur des sous-secteurs. Plusieurs de ces études sont pilotées par les communes concernées. Trois d'entre elles, intercommunales, sont pilotées dans le cadre du SDOL. Elles concernent Malley, le secteur de la Gare de Renens et l'Arc-en-Ciel. Des sites de développement parmi les principaux de l'Ouest lausannois et qui ont été identifiés comme stratégiques notamment par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le plan directeur cantonal.

Secteur Gare de Renens – Requalification de l'interface des transports (2007 -)

Suite au concours "Renens CFF-Gare de l'Ouest, interface des transports" jugé à la fin de l'année 2007, le groupement lauréat "Rayon vert" a réalisé une étude préliminaire. Achevée en décembre 2008, cette étude se décline en cinq "lots": domaine ferroviaire (CFF infrastructures), domaine bâti CFF (CFF immobilier), domaine public (communes et canton), quais du m1 (tl), et domaine ferroviaire (CFF assainissement phonique). Elle a été présentée au public et mise en consultation le 15 janvier 2009.

Les réponses et modifications suite aux remarques issues de cette consultation ont fait l'objet d'une notice adoptée par le groupe décisionnel du chantier 2 Gare de Renens le 3 juillet 2009.

Le caractère urgent et prioritaire du projet de requalification a été confirmé, notamment lors d'une rencontre des partenaires, en février 2009, qui a réuni le Conseiller d'Etat François Marthaler, les représentants des directions générales de CFF infrastructures et de CFF immobilier, de la présidence de l'EPFL et du rectorat de l'UNIL, ainsi que les représentants politiques des quatre communes.

Parallèlement, un groupe spécialisé "financement" a démarré ses travaux au printemps 2009. Une étude de contexte a par ailleurs été menée. Finalisée en avril 2009, elle fournit une synthèse en matière de planification dans le périmètre élargi de la gare.

En mars 2009 a été lancée l'étude d'avant-projet pour la passerelle et les places de la gare nord et sud (lot 3). Elle est menée en coordination avec l'ensemble des projets connexes, notamment le projet de tram. Une étude sur les développements attendus en matière de flux de voyageurs a abouti à une augmentation du dimensionnement de la passerelle. La question du transit en vélo le long des axes nord-sud et est-ouest du secteur n'est pas résolue, l'exiguïté des espaces et la cohabitation avec le tram et la mobilité piétonne posant d'importants problèmes. Une recherche de tracés alternatifs et de solutions mixtes pour les vélos est en cours.



L'étude d'avant-projet du lot 3 s'est terminée fin 2009 pour satisfaire au calendrier de la confédération en relation avec le programme des mesures de la politique fédérale pour le trafic d'agglomération. Le début des travaux est prévu entre 2012 et 2014.

Secteur Malley – Plan directeur localisé intercommunal et études sectorielles associées (2006 -)

La période 2008-2009 a vu le projet de requalification du secteur Malley prendre un tour tout à fait concret. Conduit par les CFF et le Canton, le chantier de la future halte RER, élément le plus manifeste pour les riverains, a connu son premier coup de pioche le 1^{er} décembre 2008.

Parallèlement à l'examen préalable du plan directeur localisé (PDL) auprès du Canton, à partir d'août 2008, une démarche péréquative a été entreprise entre les trois communes concernées, Prilly, Renens et Lausanne, ainsi qu'avec les principaux propriétaires (CFF et ville de Lausanne), pour vérifier la faisabilité foncière et financière du PDL. La reconversion de la friche industrielle de Malley, exceptionnelle par sa dimension et sa position stratégique, est par ailleurs soutenue par la confédération dans le cadre de deux programmes de projets modèles.



Le chantier de la halte RER de Prilly-Malley s'est ouvert en décembre 2008

Secteur Arc-en-Ciel – Plan directeur localisé intercommunal (2006 - 2009)

Élaboré en 2007, le projet de plan directeur localisé (PDL) intercommunal du secteur Arc-en-Ciel a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux en 2008 et modifié en conséquence. L'information

et la concertation sur ce projet avec les propriétaires et entrepreneurs riverains et le public se sont appuyées sur un débat organisé à l'UNIL le 22 avril 2009, une table ronde avec les propriétaires et entrepreneurs le 12 mai 2009, à Crissier, et une réunion ouverte à tous pour le lancement de l'enquête publique, le 3 juin 2009, à Bussigny. Le traitement des remarques issues de l'enquête publique est en cours dans le cadre de l'adoption du PDL par les Conseils communaux de Crissier et de Bussigny.

Parallèlement, a débuté la construction de voies bus, arrêts, modifications de carrefours et autres infrastructures en vue des nouvelles lignes de bus 17 (Lausanne/Georgette – Villars-Ste-Croix/Croix-du-Péage) et 36 (Gare de Renens – Crissier/Closalet) qui ont été mises en service en décembre 2009. Des études d'avant-projet concernant la mobilité douce ont par ailleurs été lancées pour les franchissements des voies CFF entre Crissier et Écublens et de la jonction autoroutière à Bussigny.

Chantier 3: Route de Cossonay – RC 251

Sur la base du concept général du chantier 3 de 2006, les profils types de chaque séquence de la route RC 251, ainsi que le positionnement et l'implantation de l'axe de la chaussée ont été étudiés en 2007.

Depuis, la requalification de la route de Cossonay est conduite dans le cadre du projet de réseau d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dont la RC 251 forme un des 7 tronçons. Lancée en mars 2009, une étude d'avant-projet a permis d'affiner les précédents résultats en tenant compte du calendrier serré du projet des axes forts, ainsi que des caractéristiques d'une ligne desservie par un bus à haut niveau de service pouvant éventuellement évoluer, à terme, en tram. Cet avant-projet, qui place essentiellement le bus au centre de la route entre Crissier et Prilly, est en cours de finalisation et a été remis à la confédération en fin d'année 2009.

Chantier 4: Zones d'activités: St-Sulpice – Écublens

La mise en œuvre des lignes directrices du chantier 4, s'effectue en partie par la mise à jour du plan général d'affectation (PGA) de St-Sulpice, en cours d'adoption.

Côté Ecublens, compte tenu de l'importante procédure nécessaire à la mise à jour du PGA, un projet de plan directeur localisé (PDL) est prévu sur le secteur Val-laire-Venoge comme première étape. Le développement de cette zone pourra ensuite s'effectuer par le biais de plan partiel d'affectation.

Le périmètre du chantier 4 est par ailleurs touché par l'étude de requalification de la RC1.



Chantier 5: Espaces publics et mobilité douce

La concrétisation des objectifs fixés dans le rapport d'étude du chantier 5 du SDOL s'effectue notamment dans le cadre du PALM, au travers des études suivantes que le bureau du SDOL accompagne: sécurisation des cyclistes aux carrefours, création de nouvelles traversées piétonnes, ainsi que signalétique et jalonnement d'itinéraires de mobilité douce dans l'agglomération. Également accompagnées par le SDOL, les études sur les nouveaux franchissements pour la mobilité douce sont menées principalement par les communes.

Balades dans l'Ouest lausannois

Suite au succès rencontré par l'édition de cartes de balades en 2007, le bureau du SDOL a convaincu ses partenaires de publier une nouvelle paire de cartes au printemps 2009. La balade no 3 "Du vert au bleu", mène de Prilly à St-Sulpice en traversant pas moins de six communes de l'Ouest lausannois. La balade no 4 "Entre ville et campagne", mène de Crissier à Bussigny en passant par Villars-Sainte-Croix. Elles ont toutes deux été élaborées par Pierre Corajoud avec l'aide de Jean-Pierre Dewarrat, Françoise Hoffer-Massard et du bureau du SDOL.

Publiées à 6'000 exemplaires chacune, elles sont distribuées dans les communes, aux guichets des gares de Lausanne et Renens, aux bureaux de vente des TI, d'Infos Cité et des offices du tourisme à Lausanne. Par ailleurs, des balades guidées ont été organisées au printemps et à l'automne 2009. Lors de chacune des trois premières éditions, plus de 35 personnes ont suivi les pas des auteurs des balades.



Accompagnée par Pierre Corajoud le 27 mai 2009, la balade "Du vert au bleu" a séduit une quarantaine de personnes.

Cartes vélos

Avec la collaboration et le soutien du Canton, de l'association ProVélo et du SDOL, le service des routes et de la mobilité de la ville de Lausanne a mis à jour la carte des itinéraires vélos de l'agglomération lausannoise. L'édition 2009 couvre l'ensemble de l'Ouest lausannois. Elle est disponible notamment auprès des autorités communales.

Chantier 6: Transports publics

Réseau 2010-2014

Les travaux de réalisation des aménagements routiers nécessaires à la mise en service, en décembre 2009, de la prochaine étape (2010) vers le réseau 2014 ont eu lieu dans les communes concernées.

Dans l'Ouest lausannois, ce nouveau réseau 2010 se caractérise notamment par la mise en place de deux nouvelles lignes (ligne 17 Georgette – Croix-du-Péage et ligne 36 Renens-Gare – Closalet). Il comprend aussi le renforcement aux heures creuses des lignes 30, 32 et 33.

Pour tendre vers le réseau 2014, une autre étape de mise en service (2012) sera effectuée en décembre 2011. Afin de préparer ce développement futur, les études d'avant-projet ont démarré en 2009.

Chantier 6: Transports individuels motorisés

Étude d'accessibilité multimodale (2009)

S'inscrivant dans le processus de consolidation du PALM, cette étude a été déclenchée afin de pouvoir répondre à différentes attentes des partenaires du PALM au niveau fédéral, cantonal et communal. Cette étude démontre la cohérence et la complémentarité des modes de déplacement mis en avant par le PALM pour atteindre ses objectifs en termes de mobilité. Pour le SDOL, elle permet de fournir les premiers éléments du fonctionnement du secteur à l'horizon 2020 en prenant en compte les effets combinés de l'amélioration de l'offre en transports publics (tramway, trolleybus), des modifications sur le réseau routier (nouvelles jonctions autoroutières, requalifications routières) et ferroviaire (RER vaudois), et de l'augmentation des infrastructures pour la mobilité douce.

Stationnement (2009 -)

Le GROPIIL du SDOL a décidé d'engager une étude pour la définition d'une politique intercommunale coordonnée en matière de stationnement. Cette étude réunit notamment les communes du SDOL, les services de l'État, et la Police de l'Ouest lausannois (Polouest). Travaillant sur un territoire aussi contrasté que l'Ouest lausannois, la recherche de consensus tech-

nique et politique sur la définition des objectifs et sur l'élaboration d'un catalogue de mesures envisageables est une priorité pour l'ensemble des partenaires. Ceci permettra, lors de phases de mise en œuvre, de tenir compte des particularités locales tout en assurant le maintien d'une cohérence à l'échelle de l'Ouest lausannois.

(Source: SDOL)

◆◆◆◆

Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)



Le schéma directeur de l'Ouest lausannois entretient un lien étroit avec le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour lequel il joue un rôle essentiel et moteur. Il participe à son comité de pilotage et aux divers groupes de suivi technique (GT PALM, COTECH axes forts, GS mobilité douce, GS communication, GS CEP,...). Les conclusions des études du SDOL sont intégrées dans le projet d'agglomération.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges a été transmis à la confédération en décembre 2007. Le 12 décembre 2008, les premiers échos se sont montrés positifs. La confédération mentionne notamment "une bonne conception d'ensemble permettant d'améliorer la coordination entre développement de l'urbanisation et amélioration du réseau de transport". La reconnaissance de la qualité du projet se traduit de manière très encourageante: parmi les 30 projets d'agglomération soumis à la confédération, le PALM fait partie de ceux dont le rapport coût/utilité a été noté de manière favorable.

Une proposition sera soumise au Parlement fédéral visant à fixer le taux de contribution de la confédération aux mesures ou paquets de mesures cofinancés à 40 %, soit un des plus hauts taux proposés.

L'année 2009 a permis de faire avancer les mesures du PALM sur le territoire du SDOL

afin de pouvoir répondre aux exigences de la confédération tant en termes de calendrier que de contenu. Cet effort, indispensable, devra être poursuivi ces prochaines années.

Réseau d'axes fort de transports publics urbains

Les études du réseau d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU) de l'agglomération avancent selon le planning prévu et le projet pourra être déposé auprès de la confédération en décembre 2009 pour une décision finale sur le financement fédéral à fin 2010.

Sur la base d'études d'un collège d'experts, la délégation politique en charge du projet (DEPOL) a retenu provisoirement la technologie du tram sur voie ferrée à écartement normal pour la suite des études. Le choix final interviendra en décembre 2009. La transparence prévaut à toutes les étapes du projet. Des séances publiques seront régulièrement organisées.

Sur le plan de l'organisation, l'équipe de direction de projet, formée de 12 personnes, est au complet depuis le 1^{er} septembre 2009. La structure du projet comprend plusieurs niveaux de pilotage:

- Une délégation politique (DEPOL), de 9 membres, présidée par le Conseiller d'État François Marthaler. Elle valide les orientations de l'étude, assure la cohérence du projet et la tenue des objectifs qualité, délais et prix.
- Une coordination technique (COTECH), de 13 membres, présidée par Vincent Krayenbühl, chef du service cantonal de la mobilité. Elle soutient le projet, relaie l'information et prépare les décisions de la DEPOL.
- Des comités de projet (COPROJ) constitués pour chaque schéma directeur (dont le SDOL). Leur organisation et leur composition sont de la responsabilité de ceux-ci. Les concertations locales également.
- Un groupe de concertation (GCRT) présidé par Marcel Blanc, ancien Conseiller d'État. Il réunit un délégué par partis politiques du Grand Conseil et un représentant des différents groupes constitués

touchant les commerçants, les différents moyens de transport ou autres associations faitières, soit 20 personnes au total. Il a pour but d'émettre des avis sur les documents qui seront présentés en DEPOL.

Les documents relatifs aux études du PALM peuvent être consultés sur le site internet www.agglo-lausanne-morges.ch.

(Source: SDOL)

◆◆◆◆

Commission de coordination Ouest lausannois – Hautes Ecoles COH

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation d'Ecublens: MM. Pierre Kaelin, Syndic et François Massy, Conseiller municipal



Présidence 2009: M. Olivier François, Conseiller municipal, Lausanne.

La commission a siégé à trois reprises.

Ses activités se sont déroulées dans les domaines principaux suivants:

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- Les toits de l'EPFL accueilleront quelque 14'000 m² de panneaux solaires. La pose se fera sur plusieurs mois.

- Le Rolex Learning Center sera mis en exploitation au début 2010. L'inauguration officielle aura lieu le 27 mai 2010.
- Pose de la première pierre du Quartier de l'Innovation.
- La construction de logements pour étudiants et de l'hôtel, sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice, seront terminés au printemps 2010.
- Dans les projets futurs, il est prévu l'agrandissement du centre sportif.

UNIL

- Travaux d'entretien des toitures des bâtiments suivants: Bibliothèque - Rectorat - Biofor - Biologie.
- Ouverture des chantiers de transformation et rénovation de la ferme de Dorigny et construction d'un local d'archives enterré, pour la Fondation Jean Monnet.
- Pose d'une nouvelle verrière sur le bâtiment Acropole.
- Mise en chantier de l'Amphipôle, ancien collège propédeutique, qui accueillera les neurosciences.

Commune de Chavannes-près-Renens

- Achat du collège intercommunal de la Planta. La commune est propriétaire de ce bâtiment depuis le 1^{er} août 2009.
- Les projets de plans de quartier des Oches et des Cèdres seront soumis à l'enquête publique.

Commune d'Ecublens

- Dans le cadre de la recherche d'un site pour le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, la Municipalité a transmis au département des infrastructures, division de l'architecte cantonal, un dossier de candidature proposant un emplacement sur le site universitaire de Dorigny.

Commune de Lausanne

- Sur préavis de la Municipalité, le Conseil communal a rejeté l'initiative dite "pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise" et a approuvé les modifications apportées au projet Métamorphose, concernant les

stades de sports, soit: conserver, pour le stade de Coubertin, sa vocation locale actuelle - aménager le stade principal d'athlétisme, notamment destiné aux grandes manifestations, à la Tuillière - attribuer les surfaces des stades des Marronniers et du Bois-Gentil à l'éco-quartier.

- La population lausannoise, lors de la votation du 27 septembre 2009, a accepté le projet Métamorphose.
- Un nouveau chef du service de l'urbanisme est entré en fonction le 1^{er} juillet 2009; il s'agit de M. Patrice Bulliard.

Commune de Saint-Sulpice

- Le plan partiel d'affectation "Les Pierrettes" et son plan de classement ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier a donné raison aux propriétaires des cabanons; désormais inconstructible, le terrain ne pourra pas accueillir la villa que le propriétaire voulait construire.
- Les bâtiments du site industriel de Castolin sont en cours de démolition; ils laisseront place à des logements et à des surfaces pour des activités administratives.

Service de développement territorial (SDT)

- Un nouveau chef du service du développement territorial a été nommé dès le 1^{er} octobre 2009, en la personne de M. Philippe Gmur.

Examen de dossiers particuliers par le groupe technique

- UNIL - Bâtiment GSE/SSP - Projet "Géopolis" - Construction du futur siège des géosciences, ainsi que des sciences sociales et politiques, à l'emplacement de l'ancienne usine Leu. Ce bâtiment accueillera environ 1'500 étudiants.
- UNIL - Nouveau pavillon pour les services techniques - Construction provisoire dans le but de reloger les services techniques qui se trouvaient dans la ferme de Dorigny.
- EPFL - Station de vélos en libre-service.
- EPFL - Transformations et changements d'affectations internes du bâtiment BM Microtechnique.

- EPFL - Installation de 6'000 m² de capteurs solaires sur la toiture des bâtiments situés à l'est du campus jusqu'à l'esplanade.
- EPFL - Transformation de la succursale de l'UBS.
- EPFL - Demande de mise à l'enquête publique pour le dépôt temporaire de terre végétale, durant les travaux de construction du Quartier de l'Innovation.
- UNIL - Agrandissement de la bergerie pour le dépôt de matériel d'entretien.
- UNIL - Géopode: aménagement d'une galerie en bureaux avec cloisons.
- EPFL - Aménagements extérieurs au sud du campus.
- UNIL - Projet de construction d'un hangar pour jardiniers, entre le bâtiment Géopolis et la ferme de la Mouline, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens.
- EPFL - Pavillons provisoires de bureaux - Les containers de l'entreprise de construction Losinger seront réutilisés après l'achèvement du Rolex Learning Center.
- UNIL - Remplacement de transformateurs électriques - Deux nouvelles installations sont prévues: au sud-ouest des archives cantonales et au nord-est de la cour de la ferme de la Mouline.
- UNIL/EPFL - Projet d'addenda no 3 au PAC 229 au lieu-dit "La Pallaz", sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, pour la construction de logements pour étudiants.
- EPFL - Centre de congrès - En complément seront construits des logements pour étudiants, ainsi que des commerces et restaurants.

Ph. Poget
Secrétaire

◆◆◆◆